Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-126_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Service référent : ***Pôle Culture***

Objet : Culture – rénovation du cinéma – demande de subvention

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-126_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026
Délibération N°126/2026

Service référent : Pôle Culture

Objet : Culture – Rénovation du cinéma – Demande de subvention

Rapporteur : Madame Corinne GONTARD, adjointe au Maire, chargée de la Culture, du Patrimoine, de l'événementiel, de la Vie Associative et du Nautisme.

Exposé :

Le cinéma municipal « le Paradis » doit faire l'objet de travaux urgents de remise à niveau technique (ventilation, climatisation, chauffage), ainsi que d'amélioration du confort des usagers (gradinage, sièges, espaces d'accueil) et du personnel (espaces de travail).

Dans ce cadre, la Ville souhaite solliciter le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre de « l'Aide sélective à la petite et moyenne exploitation » afin de contribuer au financement des dits-travaux ainsi que la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Aide à la modernisation des cinémas indépendants ». Ces aides soutiennent la création, la rénovation et la modernisation des salles de cinéma indépendantes ou de circuits itinérants.

Le plan de financement est ainsi défini :

DEPENSES HT		RECETTES	
Gros œuvre	159 000 euros	autofinancement	424 194 euros
Second œuvre et aménagement	381 350 euros	Etat_CNC_soutien automatique	123 800 euros
Lots techniques	209 620 euros	Etat-CNC_aide sélective à la petite et moyenne exploitation	240 168 euros
Equipements de projection	25 068 euros	Région	194 000 euros
Honoraires et divers	207 124 euros		
TOTAL	**982 162 euros**	**TOTAL**	**982 162 euros**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention auprès du CNC et de la Région Bretagne et d'autoriser M. Le maire ou l'adjoint au Maire habilité, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 22 septembre 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-126_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositifs de soutien du CNC et de la Région Bretagne,

Considérant l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la demande de de subvention auprès du CNC et de la Région Bretagne ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention présentée dans l'exposé et à signer tout document afférent à son exécution ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Culture Animations Communication *et* à la Direction des Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026-
Classification actes : DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈME – 8.9 – Culture

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-126_2026-DE